Administration financière-Loi

tance aussi cruciale pour les Canadiens et le fonctionnement du Parlement?

Je crois que les Canadiens vont flanquer le gouvernement actuel dehors et demander au parti progressiste conservateur et à son chef de former le nouveau gouvernement. Nous voulons que le contrôleur général ait des pouvoirs et qu'il ne soit pas là uniquement pour la forme. L'une des faiblesses de ce bill, c'est qu'il n'établit pas clairement quels sont ses fonctions.

Dans le paragraphe 2.15 de son rapport de 1976, le vérificateur général explique noir sur blanc quelles doivent être les attributions du contrôleur général. Le gouvernement prétend donner suite aux recommandations du vérificateur général en créant le poste de contrôleur général, afin de contrôler de quelque façon les dépenses effrénées, mais il accepte ses recommandations sans vraiment donner du nerf au projet de loi, comme le souhaitait le vérificateur général. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Ou bien on accepte ses recommandations, ou bien on les rejette. Il est incroyable que le gouvernement ose demander au Parlement d'appuyer un bill qui n'est pas conforme aux recommandations du vérificateur général.

Si nos vis-à-vis veulent continuer de défendre ce bill dépourvu de toute rigueur, je leur conseille de lire l'alinéa 2.15 du rapport qui précise les fonctions du contrôleur général. Ce dernier devrait être comptable au Parlement et sa nomination devrait être examinée par le comité permanent approprié. Comme l'a recommandé le vérificateur général, il devrait être plus qu'un simple sous-ministre. Ses attributions doivent être bien explicitées.

Je dois avouer que je ne connais pas M. Harry Rogers, qui, semble-t-il, sera nommé à ce poste. Je crois savoir que c'est un homme tout à fait compétent et digne de foi. Il me tarde de le voir faire montre de ses connaissances techniques. M. Rogers assumera son poste armé de l'enthousiasme et du dévouement nécessaires. Compte tenu des habitudes dépensières et du bilan du gouvernement, il serait injuste que le Parlement demande à quelqu'un d'assumer un poste sans que la loi ne précise clairement son autorité. Je ne peux trop souligner le fait que le vérificateur général a fait des recommandations particulières sur les fonctions souhaitables de ce poste. Mais le bill dont nous sommes saisis n'en précise aucune.

En toute franchise, je n'arrive pas à comprendre comment les ministériels peuvent se permettre d'accepter cette recommendation du vérificateur général proposant la création de ce poste, tout en n'appuyant pas nos amendements qui, eux aussi, sont fondés sur les recommandations du vérificateur général. J'ai ici le rapport en question, mais je ne le lirai pas, car les ministériels le connaissent très bien. Je prie le gouvernement d'appuyer les amendements proposés par le député de Calgary-Centre (M. Andre). Comme je l'ai déjà signalé, c'est le vérificateur général qui a recommandé la création du poste de contrôleur général.

M. Francis: Mais il n'a pas dit que ce poste devrait être prescrit dans les statuts.

M. Whiteway: Peut-être le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) ne m'a-t-il pas compris lorsque j'ai renvoyé la Chambre au paragraphe 2.15 du rapport du vérificateur général pour 1976. Voilà ce sur quoi je me fonde. Si cette mesure est mise aux voix ce soir, je prie les ministériels d'appuyer nos

amendements. Les dépenses que lègue le gouvernement Trudeau exigent la nomination d'un contrôleur général responsable qui enraye les dépenses du gouvernement.

(2122)

Je suis heureux de dire que lorsque M. Harry Rogers assumera ce poste, ce ne sera plus qu'une question de mois avant que le parti conservateur progressiste, sous la direction du chef de l'opposition (M. Clark) prenne les rennes du gouvernement; nous l'aiderons dans sa tâche, à contrôler les dépenses gouvernementales. Nous rendrons son poste superflu. Les ministres de notre gouvernement le rendront inutile. En attendant, compte tenu du poste créé par le bill, je demanderais au gouvernement d'appuyer nos amendements pour nous permettre de nous rendre à la recommandation du procureur général en donnant du mordant à cette mesure législative et au poste les pouvoirs qu'il mérite.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, une des premières choses qu'a faites le gouvernement à son arrivée au pouvoir il y a dix ans a été d'apporter des changements importants au Règlement. Ceux d'entre nous qui siégeaient ici à l'époque se souviennent fort bien de ce débat. Nous nous souvenons que, par ironie, il avait fallu recourir à la clôture pour faire adopter ces modifications au Règlement.

L'ancien vérificateur général, dans un article qu'il rédigeait il y a quelques années, signalait que les dépenses gouvernementales avaient commencé à s'accroître à compter du moment où le gouvernement avait modifié le Règlement de la Chambre. Le gouvernement avait alors privé la Chambre des communes de son ancien droit traditionnel de refuser l'octroi de subsides et de contrôler les dépenses gouvernementales.

Tous les députés admettent que le régime actuel est tout simplement inefficace; l'étude des prévisions de dépenses est inefficace de même que le contrôle que le Parlement peut avoir sur les finances de l'État. Pour nous en rendre compte, il suffit de nous rendre aux comités permanents de la Chambre où les prévisions budgétaires sont étudiées. Nous nous rendrons compte que, dans la plupart des cas, sinon dans tous, ces comités permanents, qui sont chargés de ce qui devrait être la tâche la plus importante du Parlement, notamment celle d'examiner scrupuleusement les dépenses du gouvernement et de lui demander des comptes, ne peuvent atteindre le quorum. En fait, certains de ces comités ne peuvent siéger parce que les membres présents ne sont pas assez nombreux pour faire semblant d'entendre les témoins.

Mon collègue me dit que le comité des pêches et forêts n'a pu siéger cet après-midi faute de quorum. Une séance de ce comité avait été prévue pour cet après-midi en vertu du système actuel de regroupement des séances, qui prévoit des séances de plusieurs comités à la fois pour examiner les crédits. Les députés ont perdu tout intérêt à ces questions. Chose intéressante, la presse aussi a perdu intérêt à ces séances qui ne sont plus que des simulacres et de la frime.

En adoptant le Règlement, qui n'est donc pas nouveau, puisqu'il remonte à 1968, nous avons enlevé à la Chambre son droit de regard sur les subsides. Nous avons prévu qu'à compter de minuit, le dernier jour de mai, on est censé avoir fait rapport à la Chambre des prévisions budgétaires.